

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 30/01/2025 - B2025/005293 - 2019 B 05450 - 852 601 475 - 4_32 architecte

4_32 architecte
Société par Actions Simplifiée d'Architecture au capital de 10.000 euros
Siège social : 15 Rue Alsace Lorraine
69001 LYON
852 601 475 RCS LYON

BILAN

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 AOUT 2024

Certifié conforme

La Présidente



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 4 32 ARCHITECTE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		15 rue Alsace Lorraine 69001 LYON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 5 2 6 0 1 4 7 5 0 0 0 3 5		Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		31/08/2024	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 923	646	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 342	188	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	40 295	44 770	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	11 538	11 538	
	TOTAL (II)		BJ	100 703	BK	43 560	57 143
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	441 700	441 700	
		Autres créances (3)	BZ	CA	15 576	15 576	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	400 552	400 552	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	11 438	11 438		
	TOTAL (III)	CJ	CK	869 267	869 267		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecarts de conversion actif*	(VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	969 971	1A	43 560	926 410	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 4 32 ARCHITECTE		Néant ☐ **		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	501 512	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	143 135	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	655 647	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	6 076	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	91 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	35 602	
	Dettes fiscales et sociales			DY	138 084	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	270 762		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	926 410		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	270 762	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETATS FINANCIERS

2024

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4_32 ARCHITECTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 926 411 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 143 135 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 570			2 570
Immobilisations incorporelles	2 570			2 570
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 530			1 530
- Installations générales, agencements aménagements divers	19 259			19 259
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 807			65 807
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	86 596			86 596
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 538			11 538
Immobilisations financières	11 538			11 538
ACTIF IMMOBILISE	100 704			100 704

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 409	514		1 923
Immobilisations incorporelles	1 409	514		1 923
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	886	457		1 342
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 271	1 754		4 024
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 306	10 965		36 271
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	28 462	13 175		41 637
ACTIF IMMOBILISE	29 871	13 689		43 560

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 480 253 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	11 538		11 538
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	441 701	441 701	
Autres	15 576	15 576	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 438	11 438	
Total	480 253	468 715	11 538
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	87 000
Autres créances	
Disponibilités	
Total	87 000

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 270 763 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	6 077	6 077		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 602	35 602		
Dettes fiscales et sociales	138 084	138 084		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	91 000	91 000		
Produits constatés d'avance				
Total	270 763	270 763		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	20 723			
(**) Dont envers les associés	91 000			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 91 000 euros.

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 498
Dettes fiscales et sociales	26 549
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	43 054

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	11 438
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	11 438

4.32 architecte
Société par Actions Simplifiée d'Architecture au capital de 10.000 euros
Siège social : 15 Rue Alsace Lorraine – 69001 LYON
852 601 475 RCS LYON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 DÉCEMBRE 2024**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31/08/2024

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2024 s'élevant à 143 135,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	143 135,23 euros
À titre de dividendes aux associés Soit 80 euros brut par action	80 000,00 euros
Le solde en totalité au compte "autres réserves" qui s'élèverait ainsi à 564 647,83 euros.	63 135,23 euros

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué dans les délais légaux.

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. À défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Distribution		Abattement	
	Globale	Unitaire	Éligible	Non éligible
31/08/2023	60 000,00 €	60,00 €	60,00 €	0,00 €
31/08/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31/08/2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

